

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2022)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire (2023)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M. Maxime Turgeon	Administrateur (2023)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2022)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2022)
M. Simon Fortin	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

ABSENCES :

M. Patrick Soucy	Vice-président (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2022)
M. Julien Lépine	Administrateur (2022)

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
------------------------------	---

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
22-01-03	Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021	19 h 05
22-01-04	Organisation du conseil de quartier	19 h 10
22-01-05	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 15
	➤ Table de concertation vélo	
	➤ Comité de mobilisation à la sécurité routière	
	➤ Tramway (suivi du projet)	
	➤ Orientation des prochaines assemblées et sondage en ligne	
	➤ Projets de réfection routière de la Ville	
	➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement	
	➤ Patinoire couverte dans Saint-Sacrement	
	➤ Avenue Marguerite-Bourgeois	
22-01-06	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 30
22-01-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
22-01-08	Trésorerie	21 h
	➤ État des finances	
	➤ Dépenses et paiements à autoriser	
22-01-09	Information et correspondance	21 h 20
22-01-10	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-01-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. Il souhaite une bonne année à tous, santé et prospérité.

22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point au Suivi des dossiers et projets en cours.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Maxime Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-01-03 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2021.

22-01-04 Organisation du conseil de quartier

➤ **Préparation du rapport annuel et des états financiers**

Le rapport annuel doit être préparé pour être adopté à l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars prochain. Les états financiers sont déjà prêts, il reste seulement à préparer le rapport comme tel sur le modèle des années passées.

➤ **Assemblée générale annuelle et élections**

RÉSOLUTION 22-01-01

Concernant la nomination d'une présidente d'élection à l'assemblée générale annuelle

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M^{me} Marie Lagier comme présidente d'élection pour l'assemblée annuelle qui se tiendra en avril prochain.

RÉSOLUTION 22-01-02

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée annuelle au mardi 5 avril 2022 en mode virtuel ou si la situation le permet, en présentiel au Centre des loisirs Saint-Sacrement.

➤ **Plan d'action**

Le plan d'action 2022 sera déposé en même temps que le rapport annuel.

22-01-05 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Table de concertation vélo**

Il n'y a pas eu de rencontre de la table depuis la dernière assemblée. Cependant, une nouvelle information est sortie relativement à l'avenue Marguerite-Bourgeois. On revient sur ce sujet plus loin.

➤ **Comité de mobilisation à la sécurité routière**

Les projets et activités à venir seront abordés lors de la prochaine séance de travail interne du conseil de quartier qui aura lieu le 22 janvier.

➤ **Tramway (suivi du projet)**

Selon M^{me} Vallières-Roland, des informations sont attendues à la prochaine assemblée du conseil de quartier. Le maire travaille actuellement à dresser l'état des lieux et un communiqué devrait sortir dans la semaine du 20 janvier.

➤ **Orientation des prochaines assemblées et sondage en ligne**

M^{me} Farinacci fait un bref topo sur le sujet. Des personnes ou des organismes devraient être invités lors de prochaines assemblées du conseil pour faire des présentations sur huit sujets intéressant plus particulièrement le conseil de quartier : familles, aînés, immigration, mobilité active, animation de quartier, sécurité routière, commerces et restauration.

Le sondage qui sera mis en ligne prochainement sur la [page Facebook du conseil de quartier](#) permettra à la population citoyenne de s'exprimer sur ces différents sujets et d'orienter les propos et les discussions. Le contenu du sondage sera soumis aux membres du conseil avant sa publication.

➤ **Projets de réfection routière de la Ville**

Concernant la résolution relative au manque d'information de la part de la Ville que M. Gemme a fait parvenir aux membres du conseil, M^{me} Lagier juge utile de présenter brièvement ce qui est déjà en place à la Ville.

Ateliers participatifs lors des aménagements de rue conviviale – Ce programme s'applique aux rues ayant déjà été répertoriées selon certains critères établis conjointement entre la Ville et une équipe de l'Université Laval il y a quelques années.

Les aménagements conviviaux priorisent la mobilité active sans exclure les autres types de transport. On y privilégie le verdissement par la plantation d'arbres et l'installation de banquettes de plantation notamment pour gérer les eaux fluviales. Ces dispositions sont prises en considération lorsque la Ville procède au réaménagement des infrastructures souterraines.

Des consultations citoyennes ont alors lieu en amont des projets pour convenir des aménagements les plus appropriés. Plusieurs rues ont déjà fait l'objet de tels aménagements, dont l'avenue Maguire et la route de l'Église pour ne nommer que celles-là.

Kiosques d'information – Par ailleurs, sur les chantiers routiers importants, la Ville installe des kiosques d'information pendant toute la durée des travaux (ex. route de l'Église, avenue Maguire, rue Saint-Paul). Avec les éventuels travaux reliés au tramway, le nombre des kiosques devrait augmenter (ex. rue Dorchester). Des personnes responsables de l'information sont présentes dans les kiosques pour répondre aux questions des citoyens.

Lettres d'information – En terminant, M^{me} Lagier mentionne que les résidents et commerçants localisés dans le secteur qui fait l'objet de travaux routiers sont avisés par courrier, avant la réalisation de ceux-ci, de la nature et de la durée des travaux.

M. Gemme fait lecture de la résolution qui a été transmise. Il n'a pas de cas concrets à rapporter sauf peut-être celui des travaux récents sur l'avenue Marguerite-Bourgeois. Il ajoute le cas de la rue Gérard-Morisset dont on a appris tout récemment qu'elle serait reliée à l'avenue de Vimy en passant par le parc Bellevue. Mais ce cas est relié au projet de tramway qui fait encore l'objet de discussions.

M. Fortin exprime son malaise par rapport à la résolution notamment en ce qui concerne l'expertise citoyenne, les moyens de communication et les travaux qui sont visés. La résolution devrait être simplifiée et généralisée.

M. Gemme propose d'amender la résolution et de reporter son adoption à la prochaine assemblée.

➤ **Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement**

Comme mentionné dans le procès-verbal du 7 décembre 2021, M. Gemme fait lecture de la résolution qu'il a transmise aux membres du conseil concernant l'intersection du boulevard de l'Entente et de la côte Saint-Sacrement.

Lors de cette assemblée, Mme Lagier recommandait aux membres désireux de faire un signalement à ce sujet de procéder dans un premier temps par un appel au 311 en tant que simple personne résidente du quartier. C'est ainsi que Mme Maureen O'Farrell a finalement obtenu des informations de la part de M. Serge Bêty, technicien à la circulation et au transport à la Ville et responsable du quartier de Saint-Sacrement. M^{me} Lagier a également communiqué avec M. Bêty avant la réunion.

Ainsi, selon les statistiques en provenance du Service de police et du ministère des Transports, il y a peu d'incidents et d'excès de vitesse à cette intersection. Cependant, la visibilité problématique à cette intersection n'en fait-elle pas un lieu accidentogène, puisque représentant un risque bien réel d'accident ? La Ville a déjà testé un dispositif de miroir convexe, mais il s'est avéré peu satisfaisant, difficile d'entretien, particulièrement en hiver, en plus d'être très coûteux pour les contribuables.

D'autres aménagements pourraient être envisagés (ex. : interdiction de virage à gauche, sens unique), mais cela entraînerait des conséquences non négligeables pour l'accès aux institutions et commerces situés à proximité.

D'autres options comme un feu de circulation ou un arrêt-stop sont impensables compte tenu de la forte pente à cet endroit et des distances de freinage requises.

Cependant, n'avons-nous pas la responsabilité de privilégier la meilleure solution afin d'éviter que ne survienne un drame ? Devons-nous vraiment accepter l'option du statu quo tant que la tragédie annoncée ne nous aura pas affligés de ces tragiques conséquences ?

La résolution sera soumise à la Ville afin que le conseil obtienne une réponse formelle concernant cette problématique. La résolution est amendée pour tenir compte de la circulation accrue à la suite de la mise en place du tramway.

RÉSOLUTION 22-01-03

Concernant une demande à la Ville afin d'améliorer la sécurité à l'intersection du boulevard de l'Entente et de l'avenue Saint-Sacrement

CONSIDÉRANT Qu'à cette intersection la visibilité problématique constitue un risque indéniable pour la sécurité des automobilistes et de ce fait permet d'identifier l'intersection comme étant hautement accidentogène.

CONSIDÉRANT QUE l'intersection entre le boulevard de l'Entente et la côte Saint-Sacrement est un endroit où les risques d'accident sont élevés ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accrochages ou accidents ont eu lieu dans les dernières années, dont un le 3 décembre 2021 en soirée ;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité de la circulation venant du haut de la côte est déficiente en étant sur le boulevard de l'Entente en direction est et en voulant emprunter la côte Saint-Sacrement en direction nord ;

CONSIDÉRANT QU'en étant sur la côte Saint-Sacrement en direction nord et voulant emprunter le boulevard de l'Entente en direction ouest, il est

dangereux d'arrêter sur la côte Saint-Sacrement afin d'attendre l'opportunité de virer à gauche ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens évitent cette intersection par peur d'avoir un accident ;

CONSIDÉRANT QUE la venue prochaine du tramway occasionnera une augmentation de la circulation dans la côte Saint-Sacrement ;

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de rendre l'intersection du boulevard de l'Entente et de la côte Saint-Sacrement plus sécuritaire notamment en permettant d'avoir une meilleure visibilité. Selon les options retenues par la Ville, une consultation citoyenne et une demande d'avis au conseil de quartier pourraient être réalisées.

➤ **Patinoire couverte dans Saint-Sacrement**

Quelques membres du conseil ont manifesté un intérêt pour une patinoire couverte, possiblement réfrigérée dans le lieu le plus approprié du quartier,



peut-être au parc Saint-Sacrement, sur le principe de celle du parc des Saphirs, à Boischatel (photo). Ce genre d'aménagement peut aussi être utilisé pour divers jeux, tel le hockey d'été, etc.

La Ville a réservé dans son budget 2022 une [somme de 150 k\\$](#) pour étudier la possibilité de doter des arrondissements de telles patinoires.

C'est une idée très intéressante pour le quartier. Elle sera soumise aux personnes résidentes au moyen du sondage qui doit être fait prochainement.

M^{me} Vallières-Roland prend bonne note de l'intérêt du conseil sans oublier celui des citoyens ; elle en informera les responsables du dossier à la Ville. C'est une priorité pour elle de favoriser l'accès aux activités sportives auprès des enfants et de toute la famille !

➤ **Avenue Marguerite-Bourgeoys**

M. Turgeon a reçu de la Table concertation vélo des informations et des plans relatifs à l'aménagement éventuel de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, entre le boulevard René-Lévesque et le boulevard de l'Entente. Le projet n'est pas encore ficelé, mais l'intention de la Ville est claire : rétrécissement

de l'avenue, saillie de trottoirs, cases de stationnement, plantations d'arbres et mobilier urbain.

M^{me} Lagier mentionne que les projets routiers 2022 n'ont pas encore été présentés au conseil exécutif et aux conseils d'arrondissement. Des informations ont toutefois commencé à circuler parce que les [appels d'offres](#) ont été lancés. Le projet de l'avenue Marguerite-Bourgeoys devait être soumis au conseil de quartier et à la population résidente en mars ou en avril prochain, lors d'une assemblée ordinaire ou d'une assemblée spéciale du conseil.

M. Gemme s'interroge sur le processus. Il s'étonne que le contrat soit attribué en février alors que les personnes résidentes ne sont consultées qu'un ou deux mois plus tard. Quel est alors le pouvoir citoyen de faire modifier le projet ? M^{me} Lagier mentionne qu'une très large partie du projet concerne des aspects techniques pour lesquels il n'y a pas de marge de manœuvre et donc pas de consultation citoyenne. Pour les autres aménagements, les ajustements demeurent possibles et les personnes résidentes sont consultées.

M^{me} Lagier rappelle que le projet est dans cartons de la Ville depuis plusieurs années et que M. Bussières en a fait mention à plusieurs reprises puisque celui-ci faisait partie du [Plan directeur du quartier](#) en 2001.

22-01-06 Période de la conseillère municipale

M^{me} Vallières-Roland se réjouit du projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, un besoin largement exprimé par la population résidente du quartier.

Elle poursuit en souhaitant une bonne année à tous. Depuis la dernière rencontre, le conseil exécutif a adopté le [budget 2022](#). Pour le quartier, le budget prévoit un montant de 100 k\$ pour une étude approfondie de l'état de l'église Saint-Sacrement et pour une réflexion sur l'aménagement d'un espace public à proximité de l'église. Il prévoit également un volet de 400 k\$ pour la redynamisation des rues marchandes telles que le chemin Sainte-Foy ainsi qu'une somme de 100 k\$, pour le pouvoir d'initiative des conseils de quartier.

Parmi les autres éléments d'intérêt pour le quartier, elle mentionne qu'une modification réglementaire sera adoptée par le conseil de ville du 17 janvier concernant les [véhicules qui troublent la paix ou la tranquillité publique](#). Les policiers pourront dorénavant donner des contraventions pour les véhicules bruyants.

M. Fafard fait valoir que beaucoup d'autres bruits qui semblent au dessus des normes sont générés avec une constance prévisible par nombre d'équipements d'entretien sur les propriétés privées (souffleuses à feuilles, chasse-neiges, tondeuses, coupe-bordures et autres de cet ordre). M^{me} Vallières-Roland mentionne que la Ville applique déjà son [Règlement sur le bruit](#). Il s'agirait de voir dans quelle mesure les cas mentionnés sont couverts par le règlement.

M^{me} Vallières-Roland poursuit en mentionnant que le conseil de ville a éliminé à sa dernière séance les frais d'accès aux bases de plein air afin de permettre un plus grand accès à ces équipements à la population.

En terminant, M^{me} Vallières-Roland rappelle que le maire va lancer une [série de défis](#) au cours des prochaines semaines pour contrer la morosité de l'hiver et mobiliser la population. Le [premier défi](#) consiste à encourager les restaurateurs en achetant des repas pour emporter.

Finalement en tant que responsable des grands événements, elle mentionne que la Ville va soutenir et accompagner le plus possible les organisations afin que les événements aient lieu malgré la pandémie.

En dernier lieu, la Ville a la volonté d'améliorer ses processus de déneigement dans le cadre de sa politique de viabilité hivernale. Elle invite la population citoyenne à rapporter tout problème ou à formuler leurs commentaires au 311.

Plusieurs membres font part de leur satisfaction pour le déneigement de leurs rues.

M. Gemme signale qu'à partir de la prochaine assemblée, le point d'information de la conseillère municipale sera traité plus tôt dans l'ordre du jour au bénéfice de la population citoyenne.

22-01-07 Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne qui doit quitter la réunion salue les membres du conseil et les remercie de leur engagement. M^{me} Lagier rappelle qu'il y aura des postes disponibles lors des élections à l'assemblée générale d'avril.

Une autre citoyenne aimerait souligner la qualité du déneigement sur sa rue. Elle aimerait aussi remercier le conseil de quartier pour son dynamisme débordant et pour la page Facebook consacrée au quartier, laquelle relève de la responsabilité de notre chaleureuse Mme Élisabeth Farinacci, également trésorière du CQSS.

Cette citoyenne poursuit son témoignage en exprimant son contentement face aux travaux projetés sur l'avenue Marguerite-Bourgeois, elle apprécie l'attention qu'apporte le CQSS à propos de plusieurs projets à venir et attend beaucoup des discussions qui auront lieu prochainement sur des thèmes d'intérêt pour notre quartier. Celle-ci se propose de continuer à suivre avec attention les assemblées du conseil de quartier.

22-01-08 Trésorerie

➤ État des finances

M^{me} Farinacci mentionne qu'au 31 décembre 2021 le solde du compte est de 4 879 \$ réparti de la manière suivante :

Budget	En caisse	En circulation	Solde
Budget de fonctionnement	48,09 \$	346,77 \$	-298,68 \$
Mobilisation - Sécurité routière	2 733,46 \$	804,83 \$	1928,63 \$
Initiative – Photographies	700,00 \$		700,00 \$
Initiative – Blogue	875,60 \$	-	875,38 \$
Plan local de mobilité	521,91 \$	-	521,78 \$
Solde du compte	4 879,06 \$	\$	3 626,61 \$

Il y a donc du budget disponible pour des projets en 2022. Le montant résiduel pour le projet de sécurité routière a été reporté dans le projet 2022

déposé à la Ville le 30 novembre dernier. Le budget total de ce projet en 2022 devrait être de 3 000 \$ (incluant le budget résiduel de 2021). On n'a pas encore eu de réponse indiquant que ce projet avait été accepté, mais il a de très bonnes chances de l'être.

M^{me} Lagier mentionne que le chèque de 300 \$ pour renflouer l'année 2021 ainsi que celui de 1 500 \$ pour 2022 est dans la poste.

➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

RÉSOLUTION 22-01-04

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal

SUR UNE PROPOSITION DE M. Maxime Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier ait recours au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 110 \$ par procès-verbal.

RÉSOLUTION 21-01-05

Concernant le paiement du procès-verbal du 11 janvier 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 11 janvier 2022.

22-01-09 Information et correspondance

➤ **Correspondance reçue**

Aucune correspondance reçue.

22-01-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 45. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 1^{er} février 2022.

M. Bertrand Gemme
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire